

les cookies
sur orange.re

En poursuivant votre navigation sur ce site, sans modifier le paramétrage de vos cookies, vous acceptez l'utilisation de cookies susceptibles de vous proposer des services, offres ou publicités adaptés à vos centres d'intérêts et de réaliser des statistiques de visites.

poursuivre
en savoir plus

🏠 > actu > Réunion

IMAZ PRESS par www.ipreunion.com
le 14 février 2018 à 17:40

A A

Enquête préliminaire en cours au centre Derma Nude, la gérante relâchée



Photos : RB Imaz Press Réunion

Ce mardi 13 février 2018, deux établissements de l'enseigne Derma Nude ont été perquisitionnés. La gérante de la société a été remise en liberté. Une enquête préliminaire, menée par les enquêteurs de la brigade de Saint-Pierre, est en cours. Nous publions ci-dessous le communiqué du vice-procureur Benoît Bernard.

Au cours des derniers mois, quatre personnes ont déposé une plainte à l'encontre de deux établissements de soins esthétiques exerçant sous l'enseigne Derma Nude à la suite de l'apparition d'effets physiques indésirables après l'utilisation de techniques de soins intitulées micro-aiguilles ("micro-needling") ou cryolipolyse.

La brigade de recherche de Saint-Pierre était saisie du dossier. Le 13 février 2018, les enquêteurs menaient des perquisitions dans les locaux, situés à Saint Paul et Saint Pierre, de la société mise en cause. Du matériel de soins ainsi que de la documentation technique étaient saisis.

La gérante de la société, personne âgée de 33 ans et inconnue des services d'enquête, était placée en garde à vue pour s'expliquer sur des faits initialement qualifiés d'exercice illégal de la médecine, de blessures involontaires n'ayant pas entraîné une incapacité totale de travail supérieure à trois mois par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence et de mise en danger d'autrui par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence. La garde à vue a été définitivement levée ce jour à 16 heures.

A la suite de l'audition de la gérante de la société mise en cause ainsi que de l'audition des salariées de l'entreprise, les enquêteurs continuent leurs investigations dans le cadre de l'enquête préliminaire. En outre, l'analyse de l'ensemble des données techniques collectées lors des perquisitions permettront de déterminer les qualifications pénales adéquates devant être retenues.

mots clés de l'article : Saint-Pierre , société , Enquête , Réunion , médecine , La Réunion , beauté , Actu , établissements , perquisition , Faits-divers , Actus Reunion , Derma Nude , gérante

MY notez et donnez votre avis

★★★★★

avec mon compte

MY Réunion

ou en tant qu'invité

Je ne suis pas un robot

reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

exprimez-vous...

+ publier